



COMMUNE DE **MONTMEYRAN**

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**ARRONDISSEMENT DE VALENCE**

---

## **ARRÊTÉ N°2020/18**

Le Maire de MONTMEYRAN,

Vu les articles L 2122-32 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté municipal en date du 23 août 2015 nommant Mme. Murielle GENON-CATALOT au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe dans les fonctions d'agent administratif,

### **Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'arrêté temporaire n°2017/78 en date du 30 octobre 2017 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes

**Article 2** : Mme. Murielle GENON-CATALOT, agent titulaire exerçant l'emploi permanent d'agent administratif, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans certaines fonctions d'officier d'état civil.

**Article 3** : À ce titre, Mme. Murielle GENON-CATALOT sera chargée de :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ;
- la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil ;
- recevoir les demandes de changement de prénom ;
- recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS
- dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.



# COMMUNE DE MONTMEYRAN

DEPARTEMENT DE LA DROME

ARRONDISSEMENT DE VALENCE

Mme. Murielle GENON-CATALOT sera également chargée de mettre en œuvre la procédure de vérification des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

Mme. Murielle GENON-CATALOT déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Mme. Murielle GENON-CATALOT fonctionnaire municipal déléguée.

**Article 4 :** Outre les actes d'état civil, Murielle GENON-CATALOT est déléguée pour les signatures suivantes :

- tous les actes liés au recensement militaire ;
- certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- légalisation de signature ;
- les réceptions postales.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- ✓ au représentant de l'Etat,
- ✓ au Procureur de la République ;

et notifiée à l'intéressé(e).

Fait à Montmeyran, le 4 juin 2020

Olivier ROCHAS, maire



Notifié le, 4 juin 2020